

# SELARL C.D.Juris

Philippe BISWANG – Solène ROCHETTE – Éric MARTINEZ

Huissiers de Justice Associés

**Manon LONGUEVILLE**

Huissier de Justice Salarié

## PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION



Office d'Épinay-Sous-Sénart  
3Bis-5 Rue Jean Jaurès  
91860 EPINAY-SOUS-SENART  
Tél : 01.69.49.65.49  
Fax : 01.69.65.40  
[etude2@cdjuris.com](mailto:etude2@cdjuris.com)

## SELARL C.D.Juris

E. MARTINEZ - P. BISWANG  
S. ROCHETTE  
Huissiers de Justice Associés  
M. LONGUEVILLE

Huissier de Justice Salarié

Office d'Epinau-Sous-Sénart

5, rue Jean Jaurès  
91860 EPINAY-SOUS-SENART  
Tél : 01.69.49.65.49  
Fax : 01.69.49.65.40  
etude2@cdjuris.com

Office de Savigny-Sur-Orge  
29 Grande rue - BP 28  
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE  
Tél : 01.69.56.51.10  
Fax : 01.69.56.51.13  
etude1@cdjuris.com

www.cdjuris.com



Compte bancaire

IBAN : FR78 3000 4016 2100 0107 6713 472  
BIC ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE EXPEDITION

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	220,94
TRANSPORT	7,67
VAC A444-24	300,00
HT	528,61
TVA 20,00 %	105,72
Affranchissement	2,20
TAXE FORFAITAIRE	
Art.302 bis Y CGI	14,89
TTC	651,42



# PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

## L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le VINGT ET UN MAI

### A LA REQUETE DE

Syndicat des Copropriétaires Secondaires de la Résidence « LANNES 45 » sise à GRIGNY (91) 11/13 Avenue des Sablons, représenté par son syndic bénévole Monsieur KANAWATI ABDULWAHAB 11, avenue des sablons 91350 GRIGNY, dûment habilité la poursuivre la vente par décision de l'administrateur provisoire du dit immeuble en date du 05 septembre 2018 – résolution numéro 17.01.

Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître Michel MIORINI membre de la SELAS Avocats associés MIORINI, avocat au barreau de l'ESSONNE domicilié résidence « Le Feray » 4, rue Feray BP 16 91101 CORBEIL ESSONNES CEDEX., lequel se constitue sur les présentes poursuites de saisie immobilière et de ses suites et au cabinet duquel pourront être notifiés tous actes relatifs, offres réelles ou toutes significations à la présente procédure.

### DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Manon LONGUEVILLE, Huissier de justice salarié membre de la SELARL C.D JURIS à EPINAY SOUS SENART (91860) au 5 rue Jean Jaurès, soussignée,

### AGISSANT EN VERTU :

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Juvisy Sur Orge en date du 12 juin 2014,

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris Pôle 4 Chambre 2 en date du 02 Novembre 2016 signifié et définitif ainsi que l'atteste le certificat de non-pourvoi délivré par Monsieur le Directeur du Greffe de la Cour de Cassation de Paris en date du 28 Avril 2017.

D'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de mon ministère en date du 24 Avril 2019.

Des dispositions des articles R 311-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Me suis transporté ce jour sur la commune de 91350 GRIGNY au 11, avenue des sablons au 11<sup>ème</sup> étage à droite en sortant de l'ascenseur puis à droite au fond du couloir à l'effet de dresser le Procès-Verbal descriptif du dit bien immobilier ci-après désigné et appartenant à :

- *Monsieur \* né le 05 octobre 1962 à ARABAN (Turquie), de nationalité française époux de Madame \*demeurant 11, avenue des sablons 91350 GRIGNY*
  
- *Madame \* née le 02 janvier 1964 à ARABAN (Turquie), de nationalité turque épouse de Monsieur SabriSARIKAYA demeurant 11, avenue des sablons 91350 GRIGNY*

Dont la requérante se propose de poursuivre la vente judiciaire.

Là étant en présence de la société HABITAT DIAGNOSTICS représentée par Madame Auréline BARRE-GOFFART dont le siège social est 17 bis avenue de Beaumont 91210 DRAVEIL et en celle de Madame Sitki SARIKAYA propriétaire qui nous autorise à pénétrer dans les lieux, j'ai procédé à la description suivante :

## **I. DESIGNATION GENERALE**

Sur la commune de GRIGNY (91350), 11 avenue des sablons, 11<sup>ème</sup> étage, à droite en sortant de l'ascenseur.

## 1. Présentation du bien

### Désignation générale de l'immeuble

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendent d'un ensemble immobilier dénommé « GRIGNY 2 » sis 91350 GRIGNY.

Ce lot est cadastré tel qu'indiqué dans le commandement immobilier précédemment cité et auquel il convient de se reporter.

### Désignation des biens et des droits immobiliers mis en vente

Adresse postale : 11, avenue des sablons.

**Lot 450 044** : dans le bâtiment L3 escalier unique, une cave portant le numéro 44 et les 17/5 000 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot 450 175** : dans le bâtiment L3 escalier unique au onzième étage : une chambre de service et les 96/5 000 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot 450 176** : dans le bâtiment L3 escalier unique au onzième étage à droite en sortant de l'ascenseur : une chambre de service, rangement et salle d'eau et les 222/5 000 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot 450 177** : dans le bâtiment L3 escalier unique au onzième étage à droite en sortant de l'ascenseur : un appartement de trois pièces principales comprenant : loggia, entrée, dégagement, salle de bain, WC, cuisine et les 618/5 000 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tel que le dit immeuble s'étend et comporte avec toutes ses aisances, dépendances et immeuble par destination, servitudes et mitoyennetés qui pourront être faites sans aucune exception, ni réserve.

### Observation :

Le dit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'une refonte d'état descriptif de division reçu par Maître HUBER, Notaire à Versailles (78) en date du 05 septembre 1969, publié au deuxième bureau des hypothèques de Corbeil Essonne le 03 novembre 1969 volume 16 079 numéro 2.

Et modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître RAUNET, Notaire à Paris en date du 13 décembre 2018 publié au service de la publicité foncière de Corbeil 2 le 14 janvier 2019, volume 2019 P numéro 365.

## **2. Origine de Propriété**

Lesdits biens immobiliers sus visés appartiennent à Monsieur et Madame SABRI SARIKAYA par suite de l'acquisition qu'ils en ont faite suivant acte de vente reçu par Maître Christian GESTIN, Notaire à Evry en date du 08 mars 2006 publié au service de la publicité foncière de Corbeil 2 le 18 avril 2006, volume 2006 P numéro 27 58.

## **3. Condition d'occupation**

L'appartement est actuellement occupé par Monsieur et Madame \* et leurs cinq enfants.

## **4. Situation géographique**

L'appartement se trouve dans l'ensemble immobilier de « GRIGNY II » situé à proximité du centre commercial du même nom et des commerces s'y tenant.

La station RER D de GRIGNY est proche d'environ 7 à 8 minutes à pied.

Au centre – ville de GRIGNY, la mairie, la poste et d'autres commerces de proximité sont accessibles à environ un kilomètre par la route de Corbeil qui contourne l'ensemble immobilier de GRIGNY 2.

Le collège Pablo Neruda est situé à environ 500 mètres à vol d'oiseau près du commissariat de police.

L'autoroute A6 dans le sens Paris – Lyon passe à environ 2 kilomètres et est accessible aisément par la départementale D310 qui se trouve à 500 mètres de l'ensemble immobilier.

L'immeuble comporte plusieurs étages et dispose du chauffage collectif.

Une loge de gardien est présente au rez-de-chaussée du bâtiment.

Le syndic de copropriété est représenté par Monsieur KANAWATI ABDULWAHAB.

Madame \* me déclare que la taxe foncière est d'un montant de 1 400,00 €.

(Photographies 1 et 2)

## II- DESCRIPTION DETAILLEE

Les lots 450.175, 450.176 et 450.77 ont été regroupés pour ne former plus qu'un seul et même appartement agencé de la façon suivante :

### **Entrée - Couloir :**

Sol : carrelage.

Murs : papier peint.

Plafond : plâtre peint.

### Cette pièce est équipée de :

Une porte palière.

Un interphone.

Un ensemble d'interrupteurs et prises électriques.

Deux points lumineux.

Trois placards.

(Photographies 3 à 5)

### **Cuisine :**

Sol : carrelage.

Murs : carrelés entièrement.

Plafond : plâtre peint.

### Cette pièce est équipée de :

Une porte de communication.

Deux points lumineux.

Un ensemble d'interrupteurs, prises électriques.

Une fenêtre deux vantaux PVC intérieur vitré surplombée par un coffrage enfermant un volet électrique.

Une cuisine aménagée avec plan de travail.

Un ensemble de meubles hauts et de meubles bas.

(Photographies 6 à 8)

### **Séjour :**

Sol : parquet.

Murs : papier peint.

Plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée de :

Une double porte de communication.

Un ensemble de prises électriques, interrupteurs.

Une porte fenêtre PVC intérieur vitré deux vantaux coulissants donnant sur le balcon.

Le tout surplombé par un coffrage enfermant le volet électrique.

Un point lumineux en plafond.

(Photographies 9 à 13)

**Chambre 1 :**

Sol : parquet.

Murs : papier peint.

Plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée :

Une porte de communication.

Un point lumineux au-dessus de la paroi murale.

Un ensemble de prises électriques et interrupteurs.

Une fenêtre PVC deux vantaux intérieur vitré avec deux baies fixes de chaque côté.

Le tout surplombé par un coffrage enfermant un volet électrique.

(Photographies 14 et 15)

**Chambre 2 :**

Sol : parquet.

Murs : papier peint.

Plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée :

Une porte de communication.

Un point lumineux au-dessus de la porte.

Un ensemble de prises électriques et interrupteurs.

Une fenêtre PVC deux vantaux intérieur vitré avec deux baies fixes de chaque côté.

Le tout surplombé par un coffrage enfermant un volet électrique.

(Photographies 16 et 17)

**Chambre 3 :**

Sol : parquet.

Murs : papier peint.

Plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée :

Une porte de communication.

Un point lumineux au-dessus de la porte de communication.

Un ensemble de prises électriques et interrupteurs.

Une fenêtre PVC deux vantaux intérieur vitré avec deux baies fixes de chaque côté.

Le tout surplombé par un coffrage enfermant un volet électrique.

Un placard deux portes coulissantes.

Un cagibi.

(Photographies 18 à 20)

**Salle d'eau attenante :**

Sol : carrelage et plinthes carrelées.

Murs : carrelage aux  $\frac{3}{4}$  et plâtre peint pour le surplus.

Plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée de :

Une porte de communication.

Un ensemble de prises électriques, interrupteurs.

Une arrivée d'eau.

Un lavabo émaillé alimenté en eau chaude – eau froide par un bloc de robinetterie.

Une cabine de douche alimentée en eau chaude – eau froide par un bloc de robinetterie.

Un néon.

Une grille d'aération.

(Photographies 21 et 22)

**Salle de bain :**

Sol : carrelage.

Murs : carrelage.

Plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée de :

Une porte de communication.

Un ensemble de prises électriques, interrupteurs.

Un lavabo émaillé alimenté en eau chaude – eau froide par un bloc de robinetterie encastré dans un meuble en bois trois portes surplombée d'un miroir avec meubles hauts et spots lumineux.

Une baignoire émaillée alimentée en eau chaude – eau froide par un bloc de robinetterie.

(Photographies 23 et 24)



**Cabinet de toilette :**

Sol : carrelage.

Murs : carrelage.

Plafond : plâtre peint.

**Cette pièce est équipée de :**

Une porte de communication en bois.

Un interrupteur.

Un point lumineux en plafond.

Un cabinet d'aisance avec un réservoir à effet de chasse d'eau. Un couvercle et un abattant.

Un meuble haut fixé à la paroi murale.

(Photographie 25)

### **III- RAPPORTS D'EXPERTISES**

L'intégralité des contrôles a été effectuée par la société AGENDA DIAGNOSTICS.

**CONTROLE AMIANTE** (*Annexe 1*)

**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE** (*Annexe 2*)

**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ** (*Annexe 3*)

**DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE** (*Annexe 4*)

**ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS** (*Annexe 5*)

**ATTESTATION DE SURFACE PRIVATIVE** (*Annexe 6*)

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS :**

**Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.**

Des photographies sont annexées au présent procès-verbal de constat.

Le présent Procès-Verbal de Constat a été rédigé sur 10 pages.

**Manon LONGUEVILLE**

Huissier de justice



# SELARL C.D.Juris

Philippe BISWANG – Solène ROCHETTE – Éric MARTINEZ

Huissiers de Justice Associés

**Manon LONGUEVILLE**

Huissier de Justice Salarié

## PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION



Office d'Épinay-Sous-Sénart  
3Bis-5 Rue Jean Jaurès  
91860 EPINAY-SOUS-SENART  
Tél : 01.69.49.65.49  
Fax : 01.69.65.40  
[etude2@cdjuris.com](mailto:etude2@cdjuris.com)

## SELARL C.D.Juris

E. MARTINEZ - P. BISWANG  
S. ROCHETTE  
Huissiers de Justice Associés  
M. LONGUEVILLE  
Huissier de Justice Salarié

Office d'EpinaY-Sous-Sénart  
5, rue Jean Jaurès  
91860 EPINAY-SOUS-SENART  
Tél : 01.69.49.65.49  
Fax : 01.69.49.65.40  
etude2@cdjuris.com  
Office de Savigny-Sur-Orge  
29 Grande rue - BP 28  
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE  
Tél : 01.69.56.51.10  
Fax : 01.69.56.51.13  
ctude1@cdjuris.com

www.cdjuris.com



Compte bancaire

IBAN : FR76 3000 4016 2100 0107 6713 472  
BIC ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE COPIE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	220,94
TRANSPORT	7,67
VAC A444-24	300,00
HT	528,61
TVA 20,00 %	105,72
Affranchissement	2,20
TAXE FORFAITAIRE	
ArL302 bis Y CGI	14,89
TTC	651,42



# PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

## L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le VINGT ET UN MAI

### A LA REQUETE DE

Syndicat des Copropriétaires Secondaires de la Résidence « LANNES 45 » sise à GRIGNY (91) 11/13 Avenue des Sablons, représenté par son syndic bénévole Monsieur KANAWATI ABDULWAHAB 11, avenue des sablons 91350 GRIGNY, dûment habilité la poursuivre la vente par décision de l'administrateur provisoire du dit immeuble en date du 05 septembre 2018 – résolution numéro 17.01.

Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître Michel MIORINI membre de la SELAS Avocats associés MIORINI, avocat au barreau de l'ESSONNE domicilié résidence « Le Feray » 4, rue Feray BP 16 91101 CORBEIL ESSONNES CEDEX., lequel se constitue sur les présentes poursuites de saisie immobilière et de ses suites et au cabinet duquel pourront être notifiés tous actes relatifs, offres réelles ou toutes significations à la présente procédure.

### DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Manon LONGUEVILLE, Huissier de justice salarié membre de la SELARL C.D JURIS à EPINAY SOUS SENART (91860) au 5 rue Jean Jaurès, soussignée,

### AGISSANT EN VERTU :

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Juvisy Sur Orge en date du 12 juin 2014,

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris Pôle 4 Chambre 2 en date du 02 Novembre 2016 signifié et définitif ainsi que l'atteste le certificat de non-pourvoi délivré par Monsieur le Directeur du Greffe de la Cour de Cassation de Paris en date du 28 Avril 2017.

D'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de mon ministère en date du 24 Avril 2019.

Des dispositions des articles R 311-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Me suis transporté ce jour sur la commune de 91350 GRINGY au 11, avenue des sablons au 11<sup>ème</sup> étage à droite en sortant de l'ascenseur puis à droite au fond du couloir à l'effet de dresser le Procès-Verbal descriptif du dit bien immobilier ci-après désigné et appartenant à :

- *Monsieur Sabri SARIKAYA né le 05 octobre 1962 à ARABAN (Turquie), de nationalité française époux de Madame SITKI SABRI SARIKAYA demeurant 11, avenue des sablons 91350 GRIGNY*
- *Madame Sitki SARIKAYA née le 02 janvier 1964 à ARABAN (Turquie), de nationalité turque épouse de Monsieur SabriSARIKAYA demeurant 11, avenue des sablons 91350 GRIGNY*

Dont la requérante se propose de poursuivre la vente judiciaire.

Là étant en présence de la société HABITAT DIAGNOSTICS représentée par Madame Auréline BARRE-GOFFART dont le siège social est 17 bis avenue de Beaumont 91210 DRAVEIL et en celle de Madame Sitki SARIKAYA propriétaire qui nous autorise à pénétrer dans les lieux, j'ai procédé à la description suivante :

## **I. DESIGNATION GENERALE**

Sur la commune de GRIGNY (91350), 11 avenue des sablons, 11<sup>ème</sup> étage, à droite en sortant de l'ascenseur.

## 1. Présentation du bien

### Désignation générale de l'immeuble

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendent d'un ensemble immobilier dénommé « GRIGNY 2 » sis 91350 GRIGNY.

Ce lot est cadastré tel qu'indiqué dans le commandement immobilier précédemment cité et auquel il convient de se reporter.

### Désignation des biens et des droits immobiliers mis en vente

Adresse postale : 11, avenue des sablons.

**Lot 450 044** : dans le bâtiment L3 escalier unique, une cave portant le numéro 44 et les 17/5 000 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot 450 175** : dans le bâtiment L3 escalier unique au onzième étage : une chambre de service et les 96/5 000 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot 450 176** : dans le bâtiment L3 escalier unique au onzième étage à droite en sortant de l'ascenseur : une chambre de service, rangement et salle d'eau et les 222/5 000 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot 450 177** : dans le bâtiment L3 escalier unique au onzième étage à droite en sortant de l'ascenseur : un appartement de trois pièces principales comprenant : loggia, entrée, dégagement, salle de bain, WC, cuisine et les 618/5 000 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tel que le dit immeuble s'étend et comporte avec toutes ses aisances, dépendances et immeuble par destination, servitudes et mitoyennetés qui pourront être faites sans aucune exception, ni réserve.

### Observation :

Le dit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'une refonte d'état descriptif de division reçu par Maître HUBER, Notaire à Versailles (78) en date du 05 septembre 1969, publié au deuxième bureau des hypothèques de Corbeil Essonne le 03 novembre 1969 volume 16 079 numéro 2.

Et modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître RAUNET, Notaire à Paris en date du 13 décembre 2018 publié au service de la publicité foncière de Corbeil 2 le 14 janvier 2019, volume 2019 P numéro 365.

## **2. Origine de Propriété**

Lesdits biens immobiliers sus visés appartiennent à Monsieur et Madame SABRI SARIKAYA par suite de l'acquisition qu'ils en ont faite suivant acte de vente reçu par Maître Christian GESTIN, Notaire à Evry en date du 08 mars 2006 publié au service de la publicité foncière de Corbeil 2 le 18 avril 2006, volume 2006 P numéro 27 58.

## **3. Condition d'occupation**

L'appartement est actuellement occupé par Monsieur et Madame SABRI SARIKAYA et leurs cinq enfants.

## **4. Situation géographique**

L'appartement se trouve dans l'ensemble immobilier de « GRIGNY II » situé à proximité du centre commercial du même nom et des commerces s'y tenant.

La station RER D de GRIGNY est proche d'environ 7 à 8 minutes à pied.

Au centre – ville de GRIGNY, la mairie, la poste et d'autres commerces de proximité sont accessibles à environ un kilomètre par la route de Corbeil qui contourne l'ensemble immobilier de GRIGNY 2.

Le collège Pablo Neruda est situé à environ 500 mètres à vol d'oiseau près du commissariat de police.

L'autoroute A6 dans le sens Paris – Lyon passe à environ 2 kilomètres et est accessible aisément par la départementale D310 qui se trouve à 500 mètres de l'ensemble immobilier.

L'immeuble comporte plusieurs étages et dispose du chauffage collectif.

Une loge de gardien est présente au rez-de-chaussée du bâtiment.

Le syndic de copropriété est représenté par Monsieur KANAWATI ABDULWAHAB.

Madame SARIKAYA me déclare que la taxe foncière est d'un montant de 1 400,00 €.

(Photographies 1 et 2)

## II- DESCRIPTION DETAILLEE

Les lots 450.175, 450.176 et 450.77 ont été regroupés pour ne former plus qu'un seul et même appartement agencé de la façon suivante :

### **Entrée - Couloir :**

Sol : carrelage.

Murs : papier peint.

Plafond : plâtre peint.

### Cette pièce est équipée de :

Une porte palière.

Un interphone.

Un ensemble d'interrupteurs et prises électriques.

Deux points lumineux.

Trois placards.

(Photographies 3 à 5)

### **Cuisine :**

Sol : carrelage.

Murs : carrelés entièrement.

Plafond : plâtre peint.

### Cette pièce est équipée de :

Une porte de communication.

Deux points lumineux.

Un ensemble d'interrupteurs, prises électriques.

Une fenêtre deux vantaux PVC intérieur vitré surplombée par un coffrage enfermant un volet électrique.

Une cuisine aménagée avec plan de travail.

Un ensemble de meubles hauts et de meubles bas.

(Photographies 6 à 8)

### **Séjour :**

Sol : parquet.

Murs : papier peint.

Plafond : plâtre peint.



Cette pièce est équipée de :

Une double porte de communication.

Un ensemble de prises électriques, interrupteurs.

Une porte fenêtre PVC intérieur vitré deux vantaux coulissants donnant sur le balcon.

Le tout surplombé par un coffrage enfermant le volet électrique.

Un point lumineux en plafond.

(Photographies 9 à 13)

**Chambre 1 :**

Sol : parquet.

Murs : papier peint.

Plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée :

Une porte de communication.

Un point lumineux au-dessus de la paroi murale.

Un ensemble de prises électriques et interrupteurs.

Une fenêtre PVC deux vantaux intérieur vitré avec deux baies fixes de chaque côté.

Le tout surplombé par un coffrage enfermant un volet électrique.

(Photographies 14 et 15)

**Chambre 2 :**

Sol : parquet.

Murs : papier peint.

Plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée :

Une porte de communication.

Un point lumineux au-dessus de la porte.

Un ensemble de prises électriques et interrupteurs.

Une fenêtre PVC deux vantaux intérieur vitré avec deux baies fixes de chaque côté.

Le tout surplombé par un coffrage enfermant un volet électrique.

(Photographies 16 et 17)

**Chambre 3 :**

Sol : parquet.

Murs : papier peint.

Plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée :

Une porte de communication.

Un point lumineux au-dessus de la porte de communication.

Un ensemble de prises électriques et interrupteurs.

Une fenêtre PVC deux vantaux intérieur vitré avec deux baies fixes de chaque côté.

Le tout surplombé par un coffrage enfermant un volet électrique.

Un placard deux portes coulissantes.

Un cagibi.

(Photographies 18 à 20)

**Salle d'eau attenante :**

Sol : carrelage et plinthes carrelées.

Murs : carrelage aux  $\frac{3}{4}$  et plâtre peint pour le surplus.

Plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée de :

Une porte de communication.

Un ensemble de prises électriques, interrupteurs.

Une arrivée d'eau.

Un lavabo émaillé alimenté en eau chaude – eau froide par un bloc de robinetterie.

Une cabine de douche alimentée en eau chaude – eau froide par un bloc de robinetterie.

Un néon.

Une grille d'aération.

(Photographies 21 et 22)

**Salle de bain :**

Sol : carrelage.

Murs : carrelage.

Plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée de :

Une porte de communication.

Un ensemble de prises électriques, interrupteurs.

Un lavabo émaillé alimenté en eau chaude – eau froide par un bloc de robinetterie encastré dans un meuble en bois trois portes surplombée d'un miroir avec meubles hauts et spots lumineux.

Une baignoire émaillée alimentée en eau chaude – eau froide par un bloc de robinetterie.

(Photographies 23 et 24)

**Cabinet de toilette :**

Sol : carrelage.

Murs : carrelage.

Plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée de :

Une porte de communication en bois.

Un interrupteur.

Un point lumineux en plafond.

Un cabinet d'aisance avec un réservoir à effet de chasse d'eau. Un couvercle et un abattant.

Un meuble haut fixé à la paroi murale.

(Photographie 25)

### **III- RAPPORTS D'EXPERTISES**

L'intégralité des contrôles a été effectuée par la société AGENDA DIAGNOSTICS.

**CONTROLE AMIANTE** (*Annexe 1*)

**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE** (*Annexe 2*)

**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ** (*Annexe 3*)

**DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE** (*Annexe 4*)

**ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS** (*Annexe 5*)

**ATTESTATION DE SURFACE PRIVATIVE** (*Annexe 6*)

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS :**

**Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.**

Des photographies sont annexées au présent procès-verbal de constat.

Le présent Procès-Verbal de Constat a été rédigé sur 10 pages.

**Manon LONGUEVILLE**

Huissier de justice





Photographie n°1



Photographie n°2



Photographie n°3



Photographie n°4





Photographie n°5



Photographie n°6



Photographie n°7



Photographie n°8



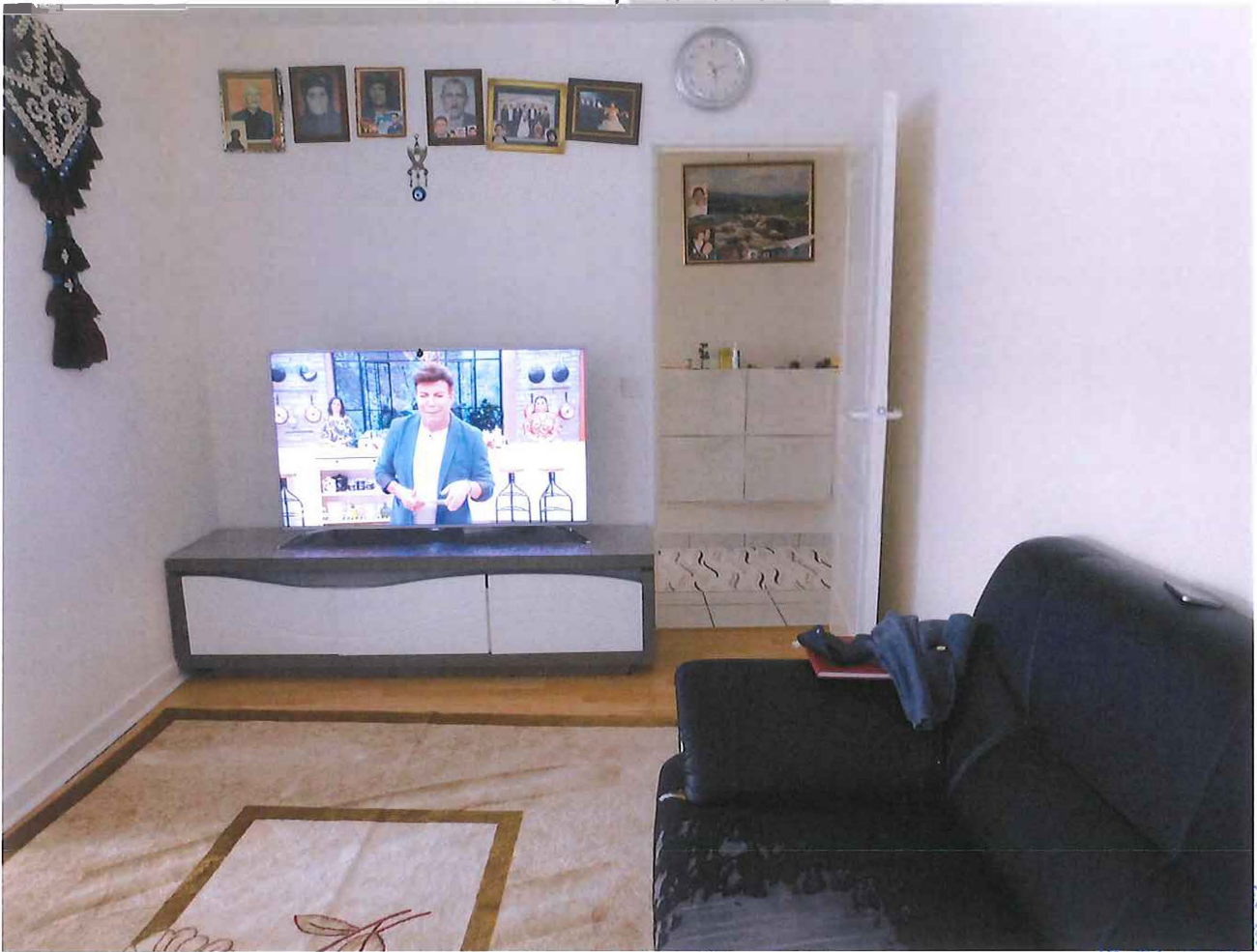


Photographie n°9



Photographie n°10





Photographie n°11



Photographie n°12





Photographie n°13



Photographie n°14

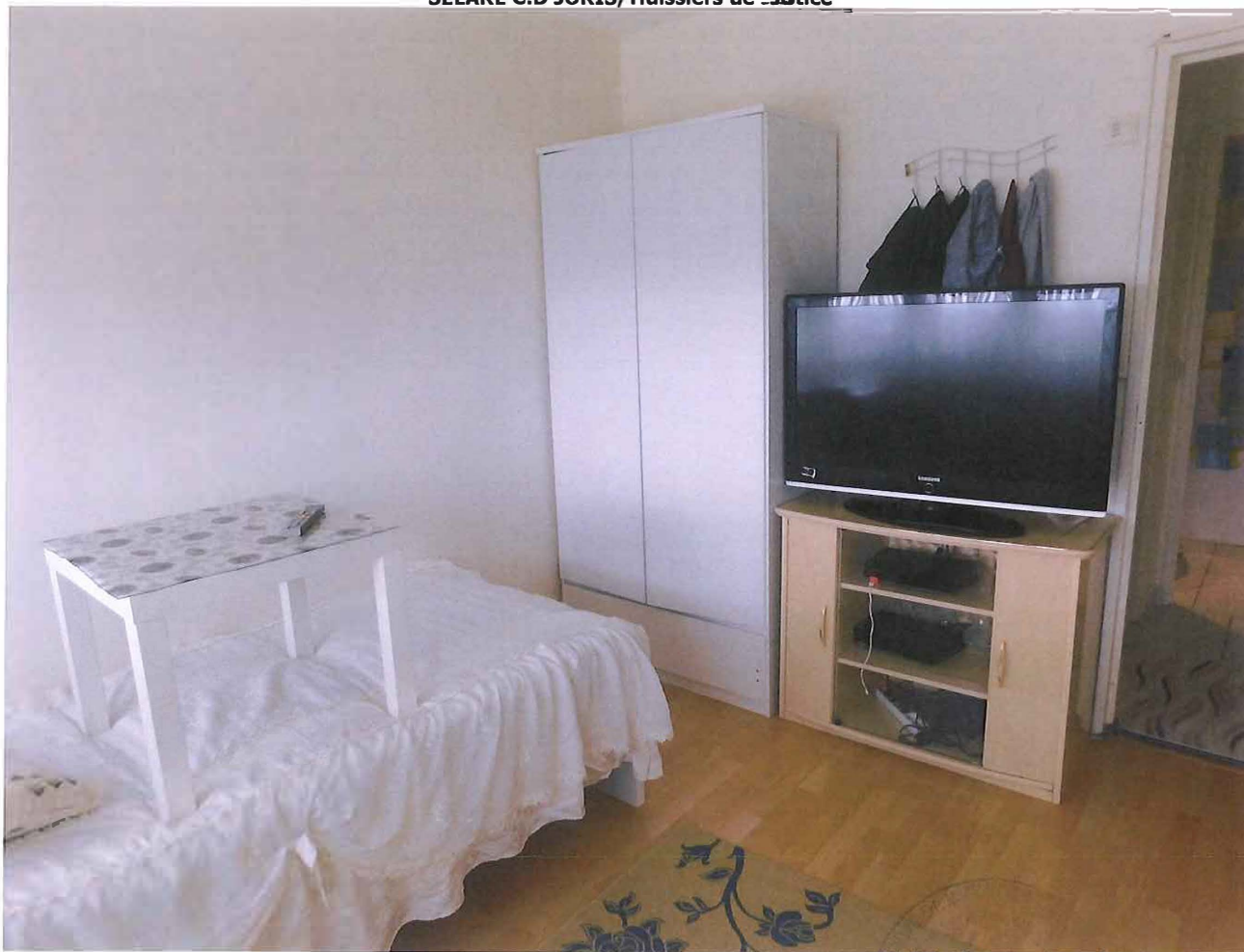




Photographie n°15



Photographie n°16



Photographie n°17

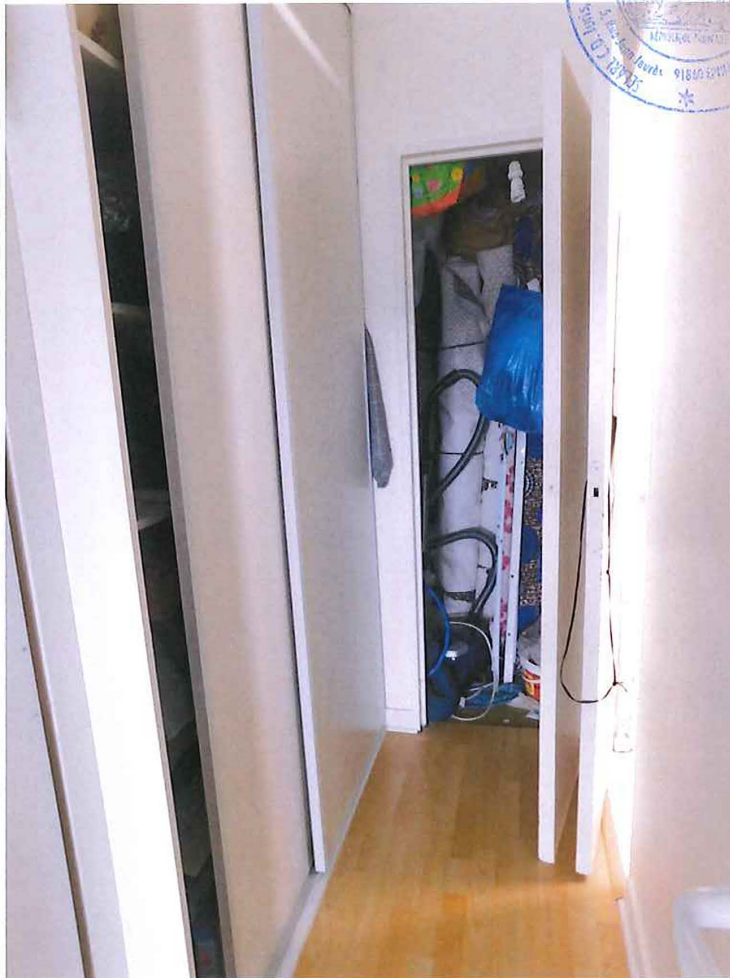


Photographie n°18





Photographie n°19



Photographie n°20



Photographie n°21



Photographie n°22







Photographie n°23



Photographie n°24





Photographie n°25

